

## CREATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PROSPECTIF DU PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL DE L'ASTARAC

### APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

*Vous êtes scientifique ? Vous avez envie d'accompagner un territoire mobilisé et en pleine réflexion ? Le futur Parc naturel régional de l'Astarac a besoin de vous !*

#### Le projet de Parc naturel régional de l'Astarac

Au sud du Gers, se trouve l'Astarac, une petite région qui porte le projet de création d'un Parc naturel régional depuis 2017. Territoire rural, à la fois homogène et diversifié, l'Astarac est une entité territoriale cohérente et reconnue tant sur le plan de sa géomorphologie que de ses paysages.

Le projet de Parc naturel régional de l'Astarac a été initié par les élus locaux, au vu des inquiétudes et constats partagés sur les problématiques et enjeux du territoire et de la volonté de porter ensemble un projet de développement durable, ambitieux et fédérateur, dans une zone rurale en déprise démographique et peu consciente de ses atouts pourtant très riches.

Des premiers travaux en 2017 à la validation du projet de Charte du futur Parc naturel régional en 2025, ce sont 8 années de travaux approfondis et exigeants qui ont permis de progresser dans la connaissance du territoire et des dynamiques à l'œuvre et dans la compréhension partagée des enjeux et des leviers qu'il est possible d'actionner collectivement.



#### Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

Les Parcs naturels régionaux sont créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Peut être classé "Parc naturel régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel. En France, il existe 59 Parcs naturels régionaux.

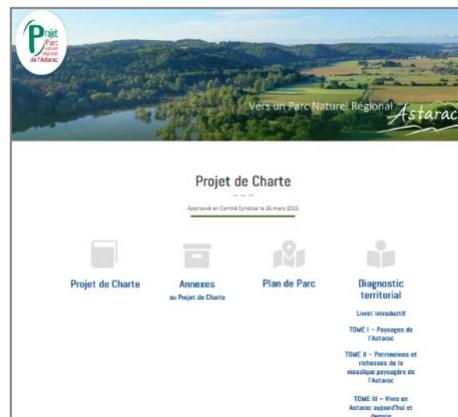
**Plus d'informations** sur l'histoire, les missions et le fonctionnement des parcs sur le site de la fédération des parcs naturels régionaux de France : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/les-parcs>

## Le projet de Charte élaboré de juin 2023 à mars 2025

Le projet de Charte du futur Parc naturel régional de l'Astarac a été élaboré de 2023 à 2025 et a fait l'objet d'une démarche de concertation importante. Le projet de Charte est structuré en 4 ambitions, 12 orientations et 28 mesures opérationnelles et constitue un projet de territoire ambitieux à même de fédérer les acteurs et d'orienter l'évolution du territoire.

Le diagnostic territorial et le projet de Charte sont disponibles sur le lien de téléchargement suivant : <https://www.projet-astarac.fr/projet-charte/>

Ce projet de Charte est appelé à évoluer en fonction des prochaines étapes de la démarche de création du Parc naturel régional (avis du CNPN, de la FNPNR, du préfet, enquête environnementale, enquête publique, etc.).



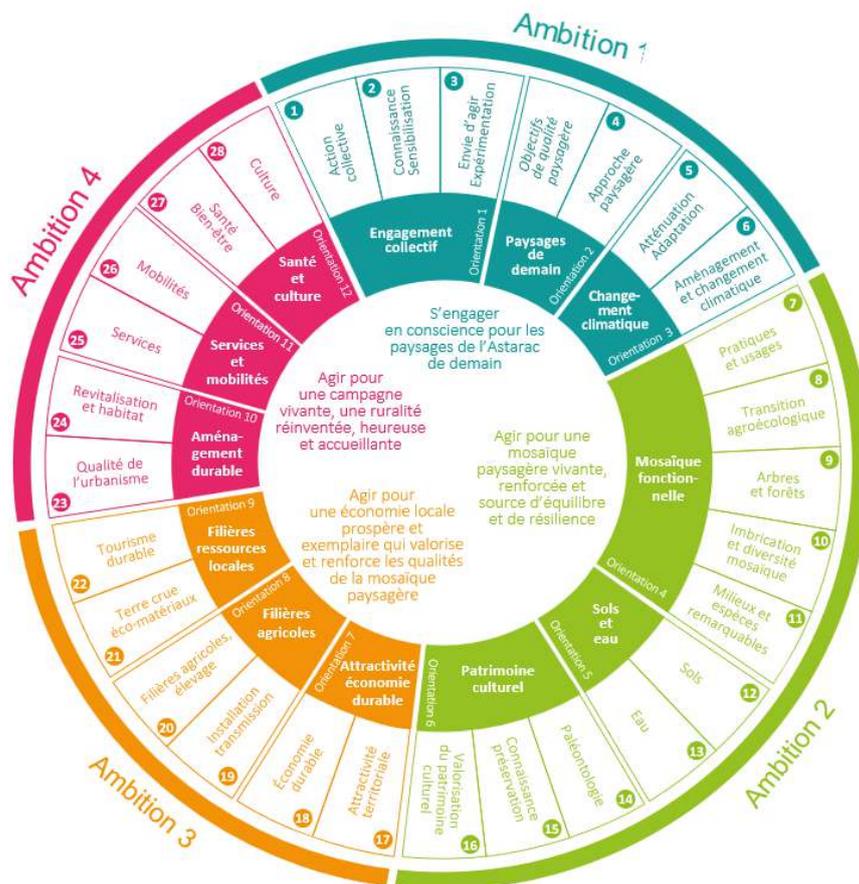
Le projet de Charte est structuré autour de 4 ambitions :

*Ambition 1 : S'engager en conscience pour les paysages de l'Astarac de demain.* Cette ambition transversale, socle, traduit l'engagement local, la stratégie face au changement climatique et la place centrale des paysages dans le projet.

*Ambition 2 : Agir pour une mosaïque paysagère vivante, renforcée et source d'équilibre et de résilience.* Cette ambition est centrée sur les patrimoines naturels et culturels qui composent la mosaïque paysagère de l'Astarac et sur la résilience du territoire.

*Ambition 3 : Agir pour une économie locale prospère et exemplaire qui valorise et renforce les qualités de la mosaïque.* Cette ambition est centrée sur l'économie locale durable et l'attractivité de l'Astarac.

*Ambition 4 : Agir pour une campagne vivante, une ruralité réinventée, heureuse et accueillante.* Cette ambition est celle du bien-vivre en Astarac, centrée sur les hommes et femmes qui vivent en Astarac.



**Cap vers  
l'Astarac  
de 2042**

Panorama  
du projet  
de Charte

## Au cœur du projet de Charte : l'amélioration des connaissances, la dynamique scientifique et l'éducation au territoire

Le projet de Charte place l'amélioration des connaissances, la dynamique scientifique et l'éducation au territoire au cœur du projet, comme leviers essentiels pour l'avenir du territoire. Deux mesures présentent les dispositions opérationnelles visées (*en pages 123 et 129 du rapport de Charte*) :

### Fiche-mesure 2

#### Améliorer les connaissances et éveiller les consciences

- 2.1- Renforcer la dynamique scientifique, les coopérations et le dialogue avec la recherche
- 2.2- Déployer une stratégie transversale d'amélioration des connaissances pour éclairer les transitions à mener
- 2.3- Développer l'éducation au territoire et la sensibilisation de tous les publics

### Fiche-mesure 3



#### Susciter l'envie d'agir en favorisant l'implication de tous et l'expérimentation

- 3.1- Devenir un territoire d'expérimentations et innovations, un laboratoire des transitions
- 3.2- Impliquer l'ensemble des acteurs dans les réflexions sur le devenir du territoire, dans un contexte favorable de dialogue et d'écoute
- 3.3- Susciter l'envie d'agir des habitants en faveur des transitions
- 3.4- Placer les jeunes au cœur du projet de territoire et leur donner les moyens de s'épanouir et s'engager en Astarac, au travers notamment d'une action éducative ambitieuse

## La création du Conseil scientifique et prospectif (CSP) du projet de Parc naturel régional de l'Astarac

Par délibération du 26 mars 2025, le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac a délibéré en faveur de la création d'un Conseil scientifique et prospectif, afin de :

- **Renforcer la dynamique scientifique, stimuler l'expérimentation et l'innovation**, en renforçant les liens du projet de Parc avec la recherche et faire connaître et valoriser les apports de la recherche au territoire,
- **Apporter un éclairage pluridisciplinaire et prospectif**, une expertise et un regard scientifiques collectifs, sur les enjeux transversaux auxquels fait face le territoire,
- **Accompagner le Parc** dans la mise en œuvre et l'évaluation de la Charte et apporter un **cadre méthodologique** aux actions du Parc sur les sujets complexes,
- **Orienter et faciliter la production et mobilisation de connaissances** pour l'action territoriale,
- Contribuer à **enrichir le dialogue territorial** par l'apport de regards complémentaires et **participer aux objectifs d'éducation, d'information et de sensibilisation** des acteurs du territoire.

Dans le contexte particulier de la création d'un Parc naturel régional, les attentes vis-à-vis de la mise en place du Conseil scientifique et prospectif sont importantes.

Le Syndicat mixte souhaite s'appuyer sur l'antériorité et l'expertise du réseau des PNR pour mettre en place les modalités de fonctionnement les plus adaptées (*Cf note FPNR 2015 - Préconisations nationales sur les rôles, les missions et le fonctionnement des Conseils scientifiques Parc naturels régionaux*), avec notamment :

- Une composition équilibrée du Conseil scientifique et prospectif, autour de 10 à 15 membres, sans représentation institutionnelle et avec des personnalités scientifiques (chercheurs, enseignants-chercheurs, experts) de préférence encore en activité,
- L'importance d'une dynamique collective pluridisciplinaire au sein du Conseil scientifique,
- Le Conseil scientifique et prospectif est un organe consultatif, qui est là pour aider le Parc à progresser, il adhère à ses valeurs,
- Une autonomie du Conseil scientifique et prospectif, garantissant la liberté des travaux, et une capacité d'autosaisine du Conseil scientifique,
- Un appui technique et logistique de l'équipe du projet de PNR pour le bon fonctionnement du Conseil scientifique et des liens réguliers avec l'équipe technique et les élus,

- Une clarté sur les missions principales attendues et l'établissement d'un programme d'actions entre le Conseil scientifique et les autres instances du Parc,
- La reconnaissance et valorisation des actions du Conseil scientifique et prospectif,
- Lors de la mise en place du Conseil scientifique et prospectif, la définition conjointe des modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du Conseil (*Mode d'organisation et de fonctionnement, mode de désignation de la présidence, nombre et durée du mandat, co-présidences éventuelles, mise en place d'un bureau, etc.*), au travers le cas échéant d'un règlement intérieur.

## L'appel à manifestation d'intérêt pour la composition du Conseil scientifique et prospectif

Afin de composer le 1er Conseil scientifique et prospectif du projet de Parc naturel régional de l'Astarac, nous faisons appel aux personnes intéressées au travers d'un appel à manifestation d'intérêt :

### Vous êtes scientifique et souhaitez nourrir la dynamique scientifique et contribuer aux réflexions et projets menés dans le cadre du projet de création du Parc naturel régional de l'Astarac ?

Nous souhaitons pouvoir composer le Conseil scientifique et prospectif en réunissant :

- **10 à 15 personnalités scientifiques** (chercheurs, enseignants-chercheurs, experts en capacité d'accompagner une démarche scientifique) de préférence encore en activité, sans représentation institutionnelle ni socio-professionnelle (membres intuitu personae)
- **Souhaitant s'engager dans une dynamique collective et pluridisciplinaire, à même d'accompagner les réflexions territoriales complexes,**
- **Relevant de disciplines complémentaires en cohérence avec les enjeux du territoire** (sans liste prédéterminée, à titre indicatif) : agronomie, écologie, hydrologie, climatologie, paysages, architecture, histoire, ethnologie, patrimoine immatériel, paléontologie, sciences sociales, éducation, géographie, économie, etc...

La réussite du Conseil scientifique et prospectif résidera dans sa capacité de mobilisation et réflexion collective et à embrasser la transversalité et complexité des enjeux que connaît l'Astarac.

Aussi, le choix des membres du Conseil scientifique visera à favoriser un équilibre dans sa composition : entre les domaines de recherche ou expertise représentés ; entre les dimensions locales, nationales, voire internationale des chercheurs ; équilibre entre hommes et femmes. Et privilégiera les profils de réseau à fortes qualités humaines, appréciant le travail partenarial, collectif, pluri et transdisciplinaire et disposant d'une bonne connaissance des outils et méthodes de l'innovation et de l'approche prospective.

### Quelle est l'implication attendue pour les membres du Conseil scientifique et prospectif ?

- S'engager pour 5 ans (2 années de préfiguration et 3 premières années de la Charte)
- Participer à la définition des modalités de fonctionnement du Conseil scientifique et prospectif et du programme d'actions défini collégialement et en lien avec l'équipe et les instances du projet de PNR
- Mobiliser ses connaissances et mener des recherches pour apporter une vision scientifique et prospective des enjeux territoriaux
- Produire des avis sur des sujets et problématiques variés : par autosaisine ou sur saisine de l'équipe du projet de PNR
- Accompagner l'équipe du projet de PNR dans l'élaboration / conception et la réalisation de programmes de connaissance et d'action adaptés au territoire
- Participer à 2 voire 3 réunions du Conseil scientifique et prospectif par an, et en fonction des sujets et projets, à des groupes de travail thématiques
- Participer à la valorisation des productions du Conseil scientifique et prospectif et au dialogue sciences – territoire (colloques, concertations, ateliers pédagogiques, tribunes, etc.

L'implication dans le Conseil scientifique et prospectif est une coopération bénévole, mais offre un espace de mobilisation et réflexion collective ancrée dans les enjeux et la vie d'un territoire en réflexion. C'est également une opportunité de développer de nouvelles recherches, de créer de nouveaux partenariats transdisciplinaires, de contribuer au renforcement des liens recherche – territoire, etc.

### Modalités pratiques pour nous faire part de votre intérêt :

Nous vous remercions de nous transmettre **avant le 30 septembre 2025** :

- Un courrier avec présentation des motivations à faire partie du Conseil Scientifique et prospectif
- Un état des travaux de recherche menés et/ou CV

### Vous êtes intéressé ?

N'hésitez pas à nous contacter pour échanger !

### Contact :

Gaëlle RAINSARD, directrice du projet

[g.rainsard@projet-astarac.fr](mailto:g.rainsard@projet-astarac.fr)

Tél : 06 99 61 71 51 ou 05 62 05 40 58

[www.projet-astarac.fr](http://www.projet-astarac.fr)